



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 86718

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le financement du dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF). La réforme de la protection juridique des majeurs réaffirme le principe de la primauté familiale et appelle à accompagner les membres de la famille susceptibles d'être nommés tuteur par l'un de leurs proches. Cependant, les services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, ne disposent pas de budget spécifique pour mettre en place des dispositifs d'aide aux tuteurs familiaux. Cette carence en matière d'aide et d'appui aux tuteurs familiaux conduit les familles à renoncer à exercer elles-mêmes la mesure. Elle souhaite connaître l'avis du Gouvernement au regard de cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86718

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 août 2015](#), page 6034

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)